

Versements visant à rendre la vie plus abordable en Alberta

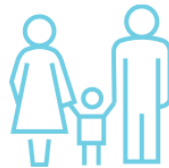
L'économie de l'Alberta a connu une forte reprise, mais de nombreuses personnes ont du mal à chauffer leur maison et à nourrir leur famille. Nous voulons donc vous aider.

Sur une période de six mois, des paiements non imposables totalisant 600 \$ seront versés aux personnes âgées, aux familles avec des enfants de moins de 18 ans, ainsi qu'aux Albertaines et aux Albertains bénéficiant de programmes de prestations afin de compenser l'inflation et de maintenir la vie abordable.

Admissibilité



Personnes âgées de 65 ans et plus et un revenu du ménage inférieur à 180 000 dollars



Parents/tuteurs d'un enfant de moins de 18 ans et un revenu du ménage inférieur à 180 000 dollars, soit environ 80 % des familles albertaines.



Albertaines et Albertains bénéficiant de programmes de soutien de base – voir la liste ci-dessous

Inscription aux prestations

Des versements mensuels de 100 \$ seront **effectués automatiquement** – aucune demande n'est nécessaire – à partir de la fin du mois de janvier pour :

- les personnes âgées bénéficiant de l'Alberta Seniors Benefit;
- les clients inscrits à l'Assured Income for the Severely Handicapped (AISH) (Revenu assuré pour les personnes gravement handicapées), à l'Income Support (soutien à l'emploi et aux revenus) ou qui reçoivent des services par le biais du programme Persons with Developmental Disabilities (PDD) (personnes atteintes de déficience développementale);
- les parents de famille d'accueil et les parents d'accueil qui s'occupent d'un enfant de moins de 18 ans.

Pour toutes les autres Albertaines et tous les autres Albertains admissibles, il existe **un processus de demande simple et gratuit en deux étapes**.



Étape 1 : S'inscrire pour un compte vérifié

- Inscrivez-vous à un compte vérifié (anciennement connu sous le nom de MyAlberta Digital ID) en ligne à account.alberta.ca dès que possible.
- Il s'agit d'un compte gratuit qui permet aux Albertaines et aux Albertains de prouver leur identité en ligne sans documents papier ni visites en personne.



Étape 2 : Faire une demande en ligne à partir du 18 janvier

- Une fois que vous avez un compte Alberta.ca « vérifié » ou « en attente de vérification », vous pouvez demander votre versement visant à rendre la vie plus abordable à alberta.ca/affordable (en anglais seulement).
- Vous devrez remplir une série de questions d'admissibilité sur le formulaire de demande.

- Le gouvernement de l'Alberta utilisera les renseignements figurant sur le permis de conduire d'une personne ou sur sa carte d'identité délivrée par le gouvernement pour confirmer son identité.
- Les renseignements bancaires seront également exigés des demandeurs qui souhaitent que leurs paiements soient émis par dépôt direct.

Où présenter une demande

Si la demande en ligne est rapide et facile, des options en personne sont disponibles pour ceux qui ont besoin d'aide.

Bureaux Alberta Registry



Alberta Supports



À partir du 18 janvier, les Albertaines et les Albertains admissibles peuvent également présenter une demande en personne auprès d'un agent du registre ou par l'intermédiaire d'Alberta Supports.

Si vous faites votre demande en personne, assurez-vous d'apporter des renseignements permettant de vérifier votre identité. Vous pouvez également avoir besoin de documents fiscaux et de renseignements bancaires. De plus amples renseignements sont disponibles sur le site alberta.ca/affordable (en anglais seulement).

Livraison du versement

Les Albertaines et les Albertains qui reçoivent actuellement l'Alberta Seniors Benefit, l'AISH, l'Income Support ou des services dans le cadre du programme PDD, ainsi que les parents de famille d'accueil et les parents d'accueil qui s'occupent d'un enfant de moins de 18 ans, commenceront automatiquement à recevoir leurs premiers versements de 100 \$ à partir du 31 janvier. Les versements seront fournis de la même manière que les autres prestations mensuelles ordinaires.

La plupart des Albertaines et des Albertains qui font une demande par le biais du portail en ligne à partir du 18 janvier recevront leurs premiers versements de 100 \$ à la fin de ce mois. Le moment exact variera pour chaque personne en fonction de la date à laquelle elle a rempli la demande. Les versements seront rétroactifs au premier mois où ils sont admissibles.

Les paiements pour les Albertaines et les Albertains qui choisissent de recevoir des fonds par chèque, plutôt que par dépôt direct, peuvent prendre plus de temps.

Autres faits importants

- Les demandes seront acceptées à tout moment entre le 18 janvier et le 30 juin 2023.
- Vous n'avez pas besoin de calculer le revenu de votre ménage. Cela sera fait automatiquement lors de votre demande.
- Toutes les demandes doivent être présentées avant le 30 juin 2023, les versements étant rétroactifs pour inclure les mois précédents où une personne était admissible.
- Alors que les versements visant à rendre la vie plus abordable sont en cours, nous rappelons aux Albertaines et aux Albertains de ne pas cliquer sur les messages texte prétendant représenter le gouvernement de l'Alberta. Le gouvernement ne vous enverra jamais de message texte ni ne fera d'appels non sollicités pour vous demander des renseignements personnels.
- De plus amples renseignements sont disponibles sur le site alberta.ca/affordable (en anglais seulement).

Comment obtenir plus de renseignements et d'aide

- Des renseignements détaillés, y compris un tutoriel vidéo, sont disponibles sur le site alberta.ca/affordable (en anglais seulement).
- Vous pouvez appeler la ligne d'assistance du compte vérifié au 1 844 643-2789.
- À partir du 16 janvier, vous pouvez appeler la ligne d'information du Affordability Action Plan (Plan d'action pour rendre la vie plus abordable) au 1 844 644-9955.
- À partir du 18 janvier, vous pourrez obtenir de l'aide en personne auprès de n'importe quel agent du registre ou par l'intermédiaire d'Alberta Supports. Ce service ne vous coûtera rien.

